

Conseil National d'Action Sociale du 4 juillet 2019

Un bilan contrasté – Un avenir incertain

Ce CNAS s'est tenu sous la présidence de Mme Isabelle BRAUN LEMAIRE Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers pour la matinée et de M. CANTIN, sous-directeur des ressources humaines pour l'après midi.

Il avait à son ordre du jour les points suivants:

- Approbation du PV du CNAS du 29 mars 2019
- Points d'information :
Suite des audits,
Enquête 2019 sur les attentes et besoins des agents,
Fond d'innovation locale
- Rapport d'activité 2018 de l'action sociale
- Point sur l'outre-mer
- Point d'exécution du budget au 30 juin 2019
- Questions diverses

Suite des audits

Dans le prolongement de la réunion du 31 mai 2018 sur l'orientation de l'action sociale ministérielle mais également des audits effectués par le CGEFI et du groupe de travail du 13 juin consacré à la gouvernance de l'action sociale et au devenir des associations, la présidente fait un point sur l'avancement de la réflexion. Deux scénarios sont envisagés :

- A terme une fusion des 3 opérateurs. Pour ce faire le service SRH travaille en lien avec Vincent LIDSKY (IGF) et le cabinet EurogroupConsulting pour examiner les pistes de rapprochement et la future structure juridique éventuelle.

- L'élargissement par métier de chaque opérateur en intégrant la réflexion sur les sept associations (AGRAF, ALPAF et EPAF ainsi que l'ATSCAF, CFMS, Place des Arts et la Coopérative).

FO FINANCES a précisé au groupe de travail du 13 juin que le champ de la discussion devait se limiter aux trois associations AGRAF, ALPAF, EPAF (droit exclusif).

La gouvernance actuelle est issue des travaux initiés en 2006-2007 avec l'autonomisation des associations, à laquelle **FO FINANCES** s'est opposée. Les carences soulevées à l'époque, ressortent dans les différents audits.

La priorité donnée pour **FO FINANCES** demeure le haut niveau de prestations offertes aux agents.

Pour la gouvernance, **FO FINANCES** refuse tout projet qui aurait pour finalité, sous couvert de rationalité, de supprimer les emplois et diminuer les budgets dans les associations.

La présidente précise que le sujet sera de

nouveau en débat lors du groupe de travail du 1er octobre.

Concernant la réécriture des conventions d'objectifs et de moyens des associations, les fédérations dont **FO FINANCES** rappellent une nouvelle fois leur demande d'être préalablement consultées dans leur élaboration avant publication. Pour l'administration, ce sont des documents contractuels entre les prestataires et les ministères. **C'est le « nouveau monde » de la concertation !**

Elle précise que la partie technique pourra être discutée en conseil de surveillance et un débat pourra s'engager lors du GT du 1er octobre.

Dans un même temps, cette convention se transforme en « objectifs et performance ».

« Nouveau monde » quand tu nous tiens !

Enquête 2019 sur les attentes et les besoins des agents

Une enquête initiée en 2017 auprès de 15000 agents a fourni des éléments utiles pour définir les nouvelles orientations de l'action sociale.

Une nouvelle enquête a été lancée le 9 mai 2019 afin d'améliorer et de pérenniser cette démarche. Destinée à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers, actifs et retraités, elle s'est terminée le 30 juin 2019. Plus de 19 715 agents ont répondu à la totalité du questionnaire. L'exploitation des résultats se fera durant l'été.

Fonds d'innovation locale

Une somme de 100 000 € a été allouée à un « fonds innovation locale » en sus de la dotation de 4,8 M€ aux actions locales. La communication a été lancée dans tout le réseau de l'action sociale entre mai et juin 2019, au terme de cette période le secrétariat général a reçu 112 propositions émanant de plus de la moitié des départements. 21 projets ont été retenus, 2 thèmes en ressortent : aide aux retraités et aides aux aidants.

La présidente indique que le but des projets est de développer des idées du terrain et au final de généraliser les bonnes idées.

Si l'on peut se satisfaire de la création de ce fonds d'innovation locale dans le but de financer des projets nouveaux, **FO FINANCES** souligne que beaucoup de départements avaient déjà organisé leur CDAS et d'autres ne l'auront qu'en septembre, de fait, ces derniers ont été écartés du projet.

FO FINANCES indique que la communication doit se faire plus en amont, afin que tous les CDAS s'en emparent et que les thématiques éligibles et les caractéristiques et conditions des actions soient bien cernées par tous.

Rapport d'activité 2018 de l'action sociale

Le nombre total des personnes bénéficiant de l'action sociale reste stable par rapport à 2017. C'est environ 380 000 bénéficiaires répartis entre 142 223 agents actifs, 75 257 enfants et 163 212 retraités qui peuvent prétendre aux dispositifs d'action sociale. A cette population, s'ajoute les agents extérieurs aux ministères avec lesquels les employeurs publics ont signé une convention avec le secrétariat général.

- La restauration

En 2018, les 854 structures de restauration, réparties sur l'ensemble du territoire, ont servi 8,2 millions de repas. Pour la seule région parisienne, l'AGRAF a servi environ 2,1 millions de repas.

En 2018, 5,4 millions de titres restaurant ont été accordés à 31 748 agents.

Malgré ce tableau « idyllique » de la restauration collective, **FO FINANCES** ne peut que constater que la valse des fermetures de restaurants financiers se poursuit en province sans concertation avec les principaux intéressés.

- Le logement

155 nouveaux logements ont pu être réservés dans les zones les plus demandées portant le parc immobilier à 10 684 logements : 9 346 en Île de France et 1 338 en province.

En 2018, 990 logements ont été attribués par l'ALPAF et 681 agents ont été logés en

foyers meublés.

Concernant la réservation de logements et la loi ELAN, l'ALPAF est toujours en attente des textes d'application, rappelons que l'ALPAF et d'autres réservataires ont arrêté les réservations de logements dans l'attente de la publication de décrets.

La loi ELAN vise à gérer les réservations de logements en flux annuel afin de faciliter la rotation des logements sociaux dans les zones de fortes tensions immobilières.

- L'aide à la parentalité

Crèche

A la fin de l'année 2018 le nombre de places en crèche s'élève à 517. Aucune évolution significative n'est à noter, puisqu'en 2014 on en totalisait 500.

FO FINANCES a dénoncé le nombre insuffisant de places en crèches et rappelé l'importance de cet aspect dans la conciliation de la vie professionnelle et familiale.

Il ne suffit pas de l'écrire dans un plan d'action égalité professionnelle, encore faut-il des actes !

FO FINANCES est intervenue sur le problème de la fin des marchés qui oblige les parents à renouveler leur demande de place pour une nouvelle crèche avec ce que cela implique en termes d'organisation pour les familles. **FO FINANCES** demande une garantie de maintien de la crèche pour les enfants qui y sont déjà installés.

La direction propose que le marché soit prorogé à titre exceptionnel si le nouveau est moins intéressant pour les parents.

CESU 6-12 ans

4 508 demandes de CESU ont été formulées et acceptées soit une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente pour un volume d'émission de 1,8M€ de chèques.

Suite aux situations de non acceptation des chèques dans certaines collectivités, remontées notamment par **FO FINANCES**, la direction confirme à nouveau la nécessité de renforcer la communication tant en direction des agents que des structures d'accueil.

- Les crédits d'Action Locale : CAL

Première bonne nouvelle à ce CNAS : la demande de **FO FINANCES** au dernier CNAS, pour un financement des coins repas dans les nouveaux bureaux des douanes créés dans la perspective du BREXIT, hors Crédits d'action locale (CAL) a été accordée. Tout nouveau coin repas des douaniers sera donc financé sur le budget général de l'action sociale.

- La Protection Sociale Complémentaire : PSC

Le président a rappelé les conditions dans lesquelles le référencement avait été prorogé et également l'historique des versements de la subvention. Aucune subvention n'a été versée en 2017 et le montant de la subvention pour 2018 est de 4M€.

Pour **FO FINANCES**, une participation de l'employeur doit passer par une forte augmentation de la subvention.

- Le fonctionnement du réseau

Alors que la charge de travail augmente dans les délégations, le nombre de postes d'assistant de délégation continue de baisser: 85 en 2018, 94 en 2017, 103 en 2016.

Cette politique est dénoncée par **FO FINANCES** depuis plusieurs années, elle ne permet plus aux délégations de travailler dans de bonnes conditions. Aussi, la suppression envisagée de délégués dans certains départements est inacceptable pour **FO FINANCES**.

FO FINANCES a fait remarquer que le nombre des correspondants sociaux n'est pas renseigné sur le tableau fourni comme document de travail.

La direction indique que ce point sera abordé en septembre. Les correspondants sociaux sont les relais des délégués et il est important d'en faire état.

Aucun bilan sur les effectifs des assistants de délégation n'a été donné lors de ce CNAS, l'administration voulant être rassurant sur le maintien de ce personnel dans les délégations.

FO FINANCES doute fortement de cet engagement au vu des cas concrets qui nous remontent régulièrement.

La preuve, comme le Finistère, certains départements se sont vus attribuer "une procédure d'accompagnement " à la place d'un poste d'assistant de délégation. Aujourd'hui nul ne sait comment elle se matérialise. **FO FINANCES** demande un bilan de ces personnels à un prochain groupe de travail.

La direction le fera à l'occasion du groupe de travail prévu en septembre.

Point sur l'outre-mer

FO FINANCES regrette que le point «outre-mer »à l'ordre du jour se résume à un seul document concernant la Nouvelle Calédonie et la Polynésie française malgré notre demande d'aborder l'action sociale dans l'ensemble des DOM et en particulier à Mayotte.

La Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française bénéficient depuis fin 2017 de la mise en place de l'action sociale au travers d'une gouvernance et des prestations.

Deux délégués ont pris leur fonction en 2018, un CLAS a été mis en place, une convention a été signée pour proposer les titres restaurants.

Les agents sont très satisfaits de bénéficier de l'action sociale comme les agents de la Métropole.

Longtemps réclamée par **FO FINANCES** et sa section locale, l'action sociale dans ces deux collectivités d'outre-mer est maintenant effective et il était important d'en avoir un état des lieux après un an d'exercice.

Notre camarade de Nouvelle Calédonie a témoigné en tant qu'experte et exposé la problématique qui subsiste : celle des agents qui ne peuvent obtenir des prêts compte tenu de la non application de l'index de correction sur le calcul du taux d'endettement.

La direction convient qu'il faut revoir cet aspect avec l'ALPAF.

A Mayotte, **FO FINANCES** précise que les conventions ALPAF, signées avec le bailleur SIM, n'apportent que peu d'avantages pour les agents. Le tarif des loyers reste exorbitant et aucune aide n'est possible. L'insécurité demeure particulièrement importante.

La direction indique qu'il n'y a pas de

situation parfaite, les décisions ont été prises en urgence. Deux conventions ont été signées pour 12 logements, de type logement intermédiaire.

Point d'exécution du budget au 30 juin 2019

Sur les 112,33M€ en AE/CP allouées cette année aux politiques sociales, 92,99M€ en AE et 57,03M€ ont été consommés depuis le 1er janvier 2019 soit 83% en AE et 51% en CP de l'enveloppe totale.

Pour certaines lignes de crédits, et notamment la protection sociale complémentaire, le montant est absent du tableau. La direction confirme que le versement ne se fait qu'au 2ème semestre 2019 au vu des transferts de solidarité par la MGEFI. A notre connaissance, ces derniers seront largement supérieurs à la subvention budgétisée.

Ce CNAS a présenté un bilan d'une année écoulée où le budget de l'action sociale a été amputé de 4,9M€ sur la subvention d'ALPAF. Pour la direction, ce prélèvement n'a pas entaché l'action sociale et plus précisément le logement social. Pourtant ce sont bien des moyens en moins pour la réservation de logements quand un grand nombre d'agents sont affectés en Ile de France. Les prochaines réunions de la rentrée sur la gouvernance des associations ainsi que sur les délégations de l'action sociale vont être déterminantes sur l'avenir de l'action sociale ministérielle.

Pour FO FINANCES les moyens financiers et en personnel doivent être à la hauteur des besoins.

A l'aube de grandes réformes aux impacts majeurs dans la vie professionnelle et familiale des agents, plus que jamais FO FINANCES revendique le maintien d'une action sociale de qualité bénéficiant à tous les agents gérés par Bercy et ce, où qu'ils soient affectés en métropole ou en outre-mer.

Délégation **FO FINANCES** :
Françoise PHELIX (SGA FINANCES),
Sylvain COMMENCAIS (DGFIP51),
Pascale BRIZIO (Douane)
Véronique LAMPERTTI (EXPERTE Nlle Calédonie)